

## Délai de licenciement après entretien préalable

Par arymane, le 14/05/2016 à 15:06

Bonjour,

je suis actuellement en attente de licenciement pour faute grave, faute datant du 23 février 2016. La date de l'entretien préalable date de plus d'un mois et je n'ai toujours rien reçu. Quel recours puis-je avoir afin d'être licencier et peuvent-ils encore le faire pour faute grave ? Merci par avance de vos réponse,

Cordialement.

Par **P.M.**, le **14/05/2016** à **17:00** 

Bonjour,

Non seulement l'employeur ne peut plus vous licencier, mais il ne peut même plus prononcer une autre sanction sans que cela soit abusif...

Par arymane, le 14/05/2016 à 17:40

Merci pour votre réponse et votre rapidité.

Cordialement.